

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 7 novembre 2017

Initiative populaire fédérale « Pour des soins infirmiers forts » (initiative sur les soins infirmiers)

Les associations de branche s'engagent pour un contre-projet indirect

L'initiative populaire fédérale « Pour des soins infirmiers forts » veut amender la Constitution par un article sur les soins infirmiers. Les associations faitières nationales CURAVIVA Suisse, H+ et Aide et soins à domicile Suisse jugent cet article constitutionnel inapproprié pour renforcer les soins infirmiers et promouvoir réellement les professions de la santé. Elles s'engagent pour une réglementation au niveau législatif et par là même pour l'élaboration d'un contre-projet indirect.

Compte tenu du vieillissement de la population, de l'augmentation des besoins en soins infirmiers et de la pénurie de personnel qualifié, la promotion des professions de santé constitue une urgente nécessité. L'initiative sur les soins infirmiers déposée aujourd'hui vise, par un nouvel article constitutionnel, à augmenter les compétences et l'attrait de la profession. Les associations faitières nationales CURAVIVA Suisse, H+ Les hôpitaux de Suisse et Aide et soins à domicile Suisse s'engagent depuis plusieurs années de manière intensive, à tous les niveaux, pour une revalorisation des soins, pour des conditions de formation et de travail tournées vers l'avenir et contre la pénurie de personnel de santé qualifié. Ces trois organisations de branche soutiennent explicitement l'une des requêtes de l'initiative sur les soins infirmiers, à savoir que les infirmières et infirmiers diplômés puissent délivrer de manière autonome certains types de soins tout en assumant la responsabilité et puissent les facturer en conséquence. Cela réduirait les charges administratives et augmenterait l'efficacité du système de santé.

Si l'on veut appliquer rapidement et efficacement cette requête du personnel soignant, l'ancrage d'une catégorie professionnelle particulière dans la Constitution ne représente toutefois pas la bonne façon de faire.

Arguments contre l'initiative sur les soins infirmiers

Les points suivants parlent selon CURAVIVA Suisse, H+ Les hôpitaux de Suisse et Aide et soins à domicile Suisse contre l'initiative sur les soins infirmiers :

1. Un article constitutionnel ne pose pas les bons jalons

Le choix de passer par la Constitution comme le fait l'initiative est une entreprise de longue haleine. La requête justifiée d'un renforcement de la responsabilité des professions infirmières pourrait être mise en pratique de manière plus efficace et plus rapide par le biais d'une modification de loi. Par ailleurs, privilégier certaines professions dans la Constitution est, en soi, à proscrire.

2. La formulation de l'initiative est trop vague

L'initiative sur les soins infirmiers reste très vague quant à la manière dont l'article constitutionnel devrait être mis en œuvre. En raison de sa formulation évasive, d'innombrables questions seraient à régler après l'adoption de cette initiative dans le cadre du processus politique. L'expérience montre que cela requiert beaucoup de temps.

3. Les compétences cantonales pourraient être amoindries

Aujourd'hui, les cantons sont en première ligne responsables de la santé publique. La formulation de l'initiative sur les soins infirmiers pourrait néanmoins renforcer l'influence de la Confédération et tronquer les compétences des cantons, compétences qui ont pourtant fait leurs preuves. En particulier en ce qui concerne les conditions de travail, la situation varie selon les régions, et différentes approches doivent rester possibles.

4. L'initiative ne s'engage pas de manière égale en faveur des différentes professions de la santé

À l'avenir, une prise en charge interprofessionnelle et intégrée par des spécialistes de l'ensemble des secteurs de la santé revêtira une importance croissante, tout comme la collaboration avec les professions sociales. Il fait dès lors peu de sens que cette initiative populaire se concentre unilatéralement sur les diplômés en soins infirmiers « classiques ».

5. L'évolution professionnelle réclamée est d'ores et déjà une réalité actuelle

L'initiative sur les soins infirmiers pose des exigences qui sont d'ores et déjà satisfaites. Ainsi, dans le secteur des soins, il existe aujourd'hui déjà des diplômes à tous les niveaux de formation, de la formation professionnelle de base au Master.

6. Les conséquences financières de l'initiative sur les soins infirmiers ne sont pas clairement établies

Eu égard à la constante augmentation des dépenses de santé, il est irresponsable d'approuver une initiative sans en connaître les possibles répercussions financières.

Une requête justifiée qui devrait se fonder sur une modification de loi

Les trois associations CURAVIVA Suisse, H+ et Aide et soins à domicile Suisse partagent la requête du personnel soignant de pouvoir assumer davantage de responsabilités propres. De ce fait, elles s'engageront activement auprès du Conseil fédéral et du Parlement en faveur de l'élaboration d'un contre-projet indirect. La revendication de pouvoir fournir des prestations de soins de façon autonome peut être satisfaite par une simple révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, ce qui permettrait également de renforcer l'interprofessionnalité et la prise en charge intégrée.

Les trois associations considèrent un contre-projet indirect comme un instrument approprié pour remédier aux lacunes de l'initiative sur les soins infirmiers et pour favoriser une mise en œuvre rapide la principale requête des infirmières et infirmiers.

Contacts :

CURAVIVA Suisse

Daniel Höchli, directeur, téléphone : 031 385 33 48, e-mail : media@curaviva.ch

H+ Les hôpitaux de Suisse

Conrad Engler, responsable Communication, téléphone : 079 444 81 40, e-mail : conrad.engler@hplus.ch

Aide et soins à domicile Suisse

Marianne Pfister, directrice, téléphone : 031 381 22 81, e-mail : pfister@spitex.ch

L'association faîtière nationale **CURAVIVA Suisse** défend les intérêts et les positions de ses membres au niveau fédéral, soit 2600 homes et institutions sociales destinées aux personnes âgées, aux adultes avec handicap ainsi qu'aux enfants et adolescents ayant des besoins spécifiques. En apportant un soutien actif à ses membres, CURAVIVA Suisse s'engage afin de créer les meilleures conditions-cadres possibles pour les collaborateurs et, en conséquence, une qualité de vie élevée pour les résidents de ses institutions membres. www.curaviva.ch

H+ Les hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux publics et privés, des cliniques et des établissements de soins. L'association compte pour membres 225 hôpitaux, cliniques et établissements de soins, actifs sur 369 sites, ainsi que près de 170 associations, autorités, institutions, sociétés et particuliers affiliés en tant que membres partenaires. H+ représente les institutions de santé avec près de 200 000 actifs. www.hplus.ch

Aide et soins à domicile Suisse est l'association faîtière nationale de compte 24 associations cantonales, auxquelles sont rattachées, en Suisse, près de 570 organisations d'aide et de soins à domicile à but non lucratif (organisations d'aide et de soins à domicile de droit public et d'utilité publique). Près de 35 500 collaborateurs soignent et prennent en charge chaque année quelque 255 000 clientes et clients et leur permettent ainsi de continuer à vivre dans leur environnement familial. 83 % de l'ensemble de la clientèle d'aide et de soins à domicile sont pris en charge par des structures à but non lucratif. www.spitex.ch